

1. Désignation du secrétaire de séance**2. Points de discussion**

- Camp des poilus
- Mise en place du banc à côté du lavoir
- Journées du patrimoine
- Transfert des pouvoirs de police au président de la CARCT
- Préparation de Noël pour les enfants et les anciens
- Installation de la cuisine
- Dépôts sauvages
- Point procédure cimetière
- Miroir de Givry

3. Délibérations

a) Urbanisme

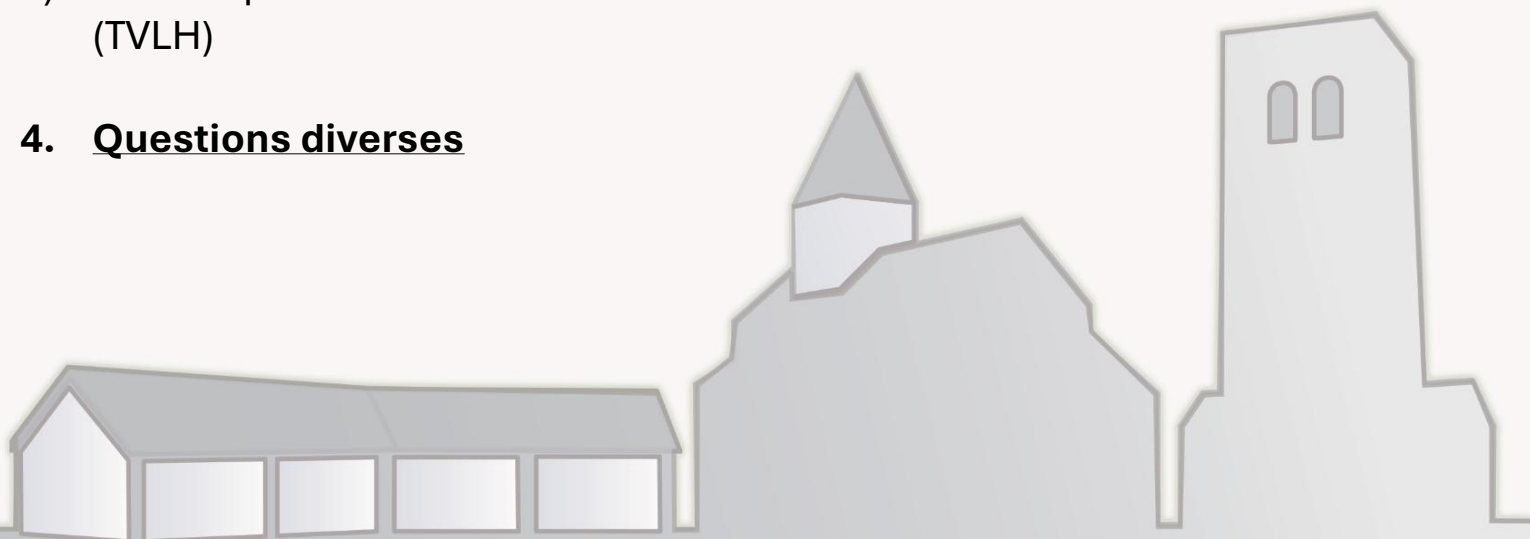
- a) Annulation de la délibération du conseil du 03 juillet 2026 intitulé :
« DPU sur les parcelles 60, 61, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 428 et 627 »
- b) Demande d'instauration et de délégation du Droit de Prémption Urbain à la Communauté d'Agglomération

b) Devis pour mise en place d'une grille anti-intrusion au clocher

c) Devis pour remise en état de la porte de l'église

d) Budget : DM N° 2026-01

e) Mise en place de la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

4. Questions diverses

Présents :

Monsieur le Maire, Mmes Alves Maria, Bauché Murielle, Pimare Régine, Pivot Carolyn
Mrs Dolz Tristan, Laloyaux Alex

Absents avec pouvoir :

Dolz Elodie et Veret Hubert

Absents sans pouvoir :

Stocky Elisabeth et Stocky Daniel

1. Désignation du secrétaire de séance :

Mme Pimare Régine est désignée pour être secrétaire de séance.

2. Points de discussion

- Camp des poilus

Deux associations sont présentes à Belleau pour proposer leurs bivouacs. Une au mémorial day et l'autre courant juillet; l'association des Poilus de la Marne souhaite être présente le jour du mémorial. Une réunion avec les deux associations sera programmée prochainement.

- Mise en place du banc à côté du lavoir

Un banc est en attente dans la cave pour remplacer celui en ciment qui se dégrade. Cette intervention est prévue sur les mois à venir.

- Transfert des pouvoirs de police au président de la CARCT

La CARCT souhaite transférer les pouvoirs de police sur les compétences qu'elle a pu récupérer : assainissement, collecte des déchets, réalisation des aires d'accueil des gens du voyage, l'habitat, la publicité extérieure. Le maire peut garder ses pouvoirs de police en prenant un arrêté avant le 7^r octobre 2026.

Mr le Maire souhaite conserver ces pouvoirs de police. Des arrêtés seront donc créés dans ce sens.

- Préparation de Noël pour les enfants et les anciens

Comment chaque année, un catalogue du centre Leclerc sera distribué aux enfants de 0 à 10 ans pour qu'ils choisissent un jouet qui leur sera offert lorsque de la venue du père Noël à Belleau au mois de décembre.

En ce qui concerne les aînés, le conseil réfléchit au cadeau qu'il offrira mais s'oriente plus vers un repas.



- Installation de la cuisine

Les nouveaux éléments ont été livrés le 10 septembre. Il reste à installer les deux meubles haut. Mr le maire tient à remercier : Mr Vincent Gilbert, Yvan et Murielle Bauché, Paulo et Tania.

- Dépôts sauvages

Plusieurs dépôts sauvages ont été ramassés sur la commune cet été, la gendarmerie a suggéré de mettre des caméras, cela est à l'étude. L'abandon de déchets dans l'espace public peut être sanctionné d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € (contravention de 5 e classe), voire davantage en cas de récidive.

- Point procédure cimetière

Un courrier recommandé a été envoyé à une descendante d'un défunt enterré dans le cimetière de Belleau, la tombe n'ayant pas été entretenue depuis de nombreuses années, si cette personne ne se présente pas ou ne prend pas contact avec la mairie avant le 23 octobre 2026, cette tombe fera partie de la liste des tombes à relever. La procédure globale de relevage des tombes abandonnées va pouvoir démarrer.

- Miroir de Givry

Une DM (délibération modificative) est nécessaire pour allouer de l'argent à la mise en place d'un nouveau miroir. Ce coût n'a pas été prévu au budget (900 € ht). Suite à cela le miroir pourra être installé.

3. Délibérations

a) Urbanisme

La compétence sur le droit de préemption ne relève plus du Maire (depuis 2018-2019) malgré les demandes de non-opposition que les notaires envoient à la mairie.

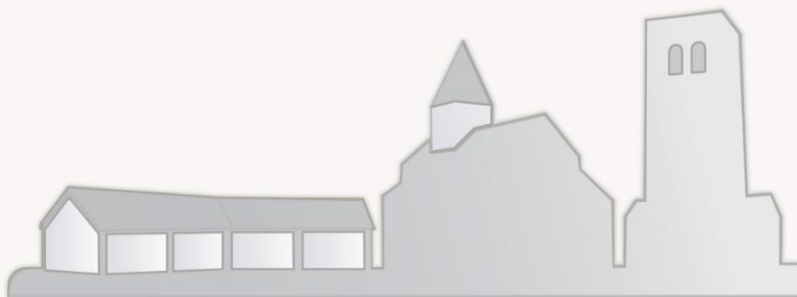
L'objet de ces deux délibérations est de demander à la CARCT pour que le Maire de Belleau puisse récupérer cette compétence. La délibération lors du précédent conseil sur le DPU est donc à retirer.

- a) Annulation de la délibération du conseil du 03 juillet 2026 intitulé : « DPU sur les parcelles 60, 61, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 428 et 627 »

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9



- b) Demande d'instauration et de délégation du Droit de Préemption Urbain à la Communauté d'Agglomération

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

- b) Devis pour mise en place d'une grille anti-intrusion au clocher

Le conseil a retenu le devis de l'entreprise « Jay couverture » pour la pose d'une grille anti-intrusion contre les oiseaux dans le clocher. Le conseil donne pouvoir au Maire pour l'acceptation de ce devis et pour initier les travaux. Montant : 953,70 €. Les travaux sont prévus sur octobre – novembre 2026.

- c) Devis pour remise en état de la porte de l'église

Le conseil a retenu le devis de l'entreprise « Moran » pour la réfection de la porte de l'église. Le conseil donne pouvoir au Maire pour l'acceptation de ce devis et pour initier les travaux. Montant : 5496,00 €. Les travaux débiteront au printemps 2027.

- d) Budget : DM N° 2026-01

La DGFIP a relevé des incohérences dans le budget prévisionnel. Les corrections ont été apportées et portées à la connaissance du Conseil.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

- e) Mise en place de la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Les communes doivent se prononcer avant le 1^{er} octobre de cette année si elles souhaitent mettre en place cette nouvelle taxe. La commune de Belleau n'est pas très concernée par des logements locatifs vacants.

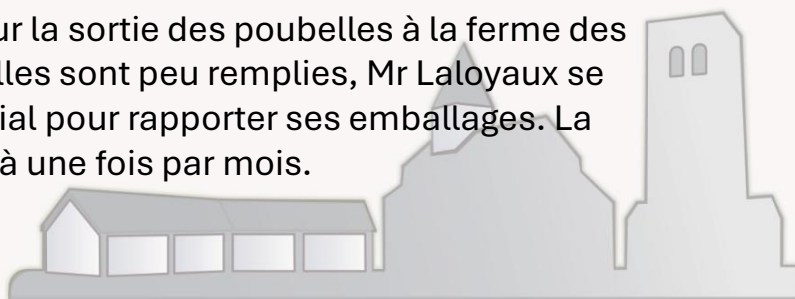
Contre : 8

Abstention : 1

Pour : 0

4. Questions diverses

- Bilan sur la mise en place de l'aide pour la sortie des poubelles à la ferme des Brusses : le constat est que les poubelles sont peu remplies, Mr Laloyaux se rendant lui-même en centre commercial pour rapporter ses emballages. La descente des containers est ramenée à une fois par mois.



- Il est rappelé que la taille des haies mitoyenne est soumise à des contraintes légales. Vous trouverez en annexe de ce compte rendu un rappel de ces conditions. Nous comptons sur chacun pour faire le nécessaire si besoin ou de venir à la mairie en cas de difficultés particulières.

La séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance



Le Maire



Si vous voulez nous contacter :

Mail : belleau.mairie@wanadoo.fr

Tél : 03.23.70.86.02

Page [Facebook](#)

www.communebelleau.fr

